



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
11/03/2024
Date d'affichage : 11/03/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 09

Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf mars à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LHOTTE, Maire.

Présents : Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Christian SORTON, Marcel FAILLIOT, Stéphaney SALSI, Christophe COUVREUR, Corinne ZAETTA, Fabien LOBJOIT, Jean-Claude SILLET.

Pouvoir : David BRU donne pouvoir à Christian SORTON.

Secrétaire de séance : Fabien LOBJOIT.

DELIBERATION N° 2024/01/07

OBJET :

Budget annexe hydraulique du
vignoble : admission en non
valeur de produits
irrecouvrables

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et R. 1617-24,
Vu la demande formulée par Monsieur le comptable public de la commune par mail explicatif du 22 novembre 2023 d'admettre en non-valeur la somme n'ayant pu être recouvrée malgré toutes les procédures employées,

Considérant qu'il convient, à ce titre de régulariser la comptabilité communale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par (voix pour, voix contre, abstentions)

DÉCIDE

- d'admettre en non-valeur le titre de recette suivant :
n°18 de l'exercice 2020 (objet : appel à taxe 2020 - montant : 77,79€)

...

- d'inscrire le montant de 77,79 € au compte 6541 "pertes sur créances irrécouvrables" au budget annexe de l'exercice en cours de la commune sachant que cette recette pourrait néanmoins faire l'objet d'un recouvrement ultérieur comptabilisé au chapitre 77 "produits exceptionnels".

Extrait certifié conforme au registre des
délibérations

Fait à Brancourt

Le : 21 Mars 2024

Le Maire

Pierre LHOTTE

